



Mairie
de
AIGALIERS
30700

PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 18 Décembre 2020
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BORDEL Jean-Luc, BOYER Daniel, LOYAL Johnny, MARREL Jérôme, MARTIN Roger, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean
Mesdames BONZI Frédérique, ANDRÉ Sarah, ETIENNE Fidjy, CHAZEL Mélissa, GLOANEC Marie-Lise, ULRICH Rachel

Pouvoir : Monsieur TALLARON Jérôme a donné pouvoir à Madame GLOANEC Marie-Lise

Excusée : Mme Julie LEVY

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Madame Frédérique BONZI est désignée secrétaire de séance.

✓ Approbation du compte rendu de la précédente réunion.

Le compte rendu de la réunion en date du 28 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

✓ Délibération pour adhésion au service d'instruction des autorisations du droit des sols et autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition de ce service par la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU)

Depuis 2005, La Communauté des Communes Pays d'Uzès (CCPU) a constitué, un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme aux communes membres de la CCPU.

Les communes demeurent compétentes en matière d'instruction des actes d'urbanisme et sont libres d'adhérer à ce service mutualisé.

Ce service était jusqu'à présent gratuit pour les communes.
La CCPU a laissé ce service se déliter, maintenant elle demande une participation aux Communes de 2 €/habitants et par an ; afin de recruter un instructeur supplémentaire et assurer le contrôle de conformité en fin de travaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter :
Résultat du vote : Pour :10 voix, Contre : 2 voix Abstentions : 3 voix

La délibération est adoptée à la majorité par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention Commune / CCPU.

✓ Projet de changement de la chaudière à fioul de l'école et demandes de subvention (Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL et Région dans le cadre de la rénovation thermique)

Suite à la pandémie de la COVID-19, dans le cadre du Plan de Relance du Gouvernement, des outils de financements sont mis à disposition des collectivités territoriales, pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, visant à diminuer leur consommation énergétique.

La Commune souhaite, à ce titre, changer la chaudière à fioul de l'école pour la remplacer par une pompe à chaleur. Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour demander dans le cadre de la DSIL, et auprès de la Région, des subventions dans le cadre de la rénovation thermique.

✓ Délibération pour mission de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation de l'assainissement collectif dans le cœur des hameaux (Aigaliers, Bourdiguët, Gattigues, Fousargues et Marignac)

Le Conseil Municipal a le projet de réaliser un assainissement collectif pour les habitations au cœur des hameaux de Aigaliers, Bourdiguët, Gattigues, Fousargues, et Marignac.

La réglementation française impose des contraintes de qualité pour la collecte et le traitement des eaux usées et fixe l'objectif du bon état des eaux. Dans cette perspective, l'Agence de l'Eau attribue des aides aux collectivités en 2021.

Suite au lancement du projet, l'Agence Technique du Département a élaboré un cahier des charges. La publicité a été faite. Les bureaux d'études peuvent candidater sur la plateforme en ligne des marchés publics.

Les bureaux de maîtrise d'œuvre pourront déposer leur offre avant le 31 janvier 2021.

Le bureau d'étude retenu par le Conseil Municipal rendra le dossier avant fin avril 2021, pour solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

✓ Marché nocturne 2021

Destination Pays d'Uzès et le Comité de Promotion Agricole relancent l'opération Marchés Nocturnes pour l'été 2021.

Face au succès des éditions précédentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite candidater pour organiser le Marché nocturne en 2021.

✓ Délibération pour virements de crédits- exercice 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits au budget 2020 afin d'ajuster les réalisations de travaux et d'achat avant le vote du budget 2021, suivant les prévisions ci-dessous,

Prévision de travaux à payer avant vote du budget 2021 :

Libellé	Article	Montant
Panneaux signalisation	21578	1 338,79 €
devis Bazalgette mur devant mairie	21311	8 395,20 €
chaudière école	21312	20 000,00 €
honoraires Arnal amendes de police	2315	3 000,00 €
devis REY bornage Trav cdb	2112	1 165,55 €
mur pont Chabian devis SCAIC	2158	14 940,00 €
pont Bourdiguët devis SCAIC	2158	26 010,00 €
volets chapelle Bourdiguët devis Ducros	615221	805,00 €
porte chapelle Bourdiguët devis Ducros	615221	1 335,00 €
video projecteur devis EME	2183	2 952,75 €
escalier devant salle polyv	2158	3 438,00 €
2 sièges bureau devis La Boutique du Dos	2183	2 011,39 €
2 boucles magnétiques devis Trefois	2183	497,42 €
Attestation PMR devis APAVE	21311	459,00 €
Attestation thermique devis APAVE	21311	864,00 €
portillon pour wc ext école	21312	1 500,00 €
TOTAL		88 712,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les virements de crédits au budget 2020 ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6411 Personnel titulaire		3 900 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 900 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 900 €			
Total D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 900 €			
D 023 : Virement à la sect° investissement		0 €		
Total d 023 : Virement à la sect° d'investis.		0 €		
Total Fonctionnement	3 900 €	3 900 €		

INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	8 900 €			
Total D020 : Dépenses imprévues Invest	8 900 €			
D 2112 : Terrains de voirie		500 €		
D 2117 : Bois, forêts	4 800 €			
D 21311 : Hôtel de ville		5 000 €		
D 21312 : Bâtiments scolaires		20 000 €		
D 2151 : Réseaux de voirie		8 500 €		
D 21578 : Autre matériel et outillage		1 400 €		
D 2158 : Autres matériels et outillage		44 500 €		
D 2162 : Fonds anciens bibliothèques		1 100 €		
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles	4 800 €	81 000 €		
D 2313 : Immos en cours-constructions	33 500 €			
D 2315 : Immos en cours-inst.techn	33 800 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	67 300 €			
R 021 : Virement à la section de fonct				0 €
TOTAL R021 : Virement de la section de fonct.				0 €
Total Investissement	81 000 €	81 000 €		0 €

Total Général		0,00 €		0,00 €
----------------------	--	---------------	--	---------------

✓ **Délibération pour classement des parcelles AO 612, AO 616 et AO 658 lieudit Champ des Baumes dans le domaine public communal**

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité, décide de classer les parcelles communales AO 612, AO 616 et AO 658 lieudit Champ des Baumes dans le domaine public, afin de créer la future voirie.

✓ **Rénovation du Lavoir de l'Escole**

Le Conseil Municipal a le projet de rénover le Lavoir de l'Escole.

Des subventions, au Conseil Départemental dans le cadre de la rénovation du petit patrimoine, et à la Région en lien avec le tourisme ; ainsi qu'un fonds de concours à la CCPU peuvent être demandées pour le projet.

Des devis ont été demandés.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **27 590,00 € HT**.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, pour solliciter ces subventions et approuve le plan de financement suivant :

Coût total :	27 590,00 € HT,
Conseil Départemental :	8 277,00 €
Conseil Régional :	5 518,00 €
Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU) :	2 759,00 €
Autofinancement :	11 036,00 €

Les travaux sont prévus au premier semestre 2021, sous réserve des attributions des subventions demandées.

✓ **Délibération pour autorisation au Maire à faire appel de la décision du Tribunal Administratif concernant le contentieux Préfet-ONF**

Le Maire rappelle que la Commune a saisi le Tribunal Administratif de Nimes pour contester l'arrêté Préfectoral du 11 septembre 2006 portant restructuration foncière et application du régime forestier à la forêt communal d'Aigaliers.

Cet arrêté concerne les parcelles sur lesquelles le parc photovoltaïque a été construit après défrichage complet autorisé par arrêté du Préfet. La Commune conteste donc également le paiement des frais de garderie à hauteur de 12 %, réclamés par l'ONF sur les loyers annuels perçus par la Commune pour le parc photovoltaïque.

Le Tribunal Administratif de Nimes rejette notre requête pour « vice de procédure ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel de cette décision. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à faire appel de cette décision du Tribunal Administratif.

Un couple habitant en caravane à Champ des Baumes a subi un incendie et a perdu tout son contenu, en plus de la caravane.

Le Maire propose d'attribuer une aide exceptionnelle aux sinistrés de la caravane, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins les plus urgents.

Le Conseil Municipal à l'unanimité est d'accord pour attribuer une somme de 1 500 € aux sinistrés.

La séance est levée à 21h